

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Ministère chargé  
de l'environnement

## Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

61/12/2013

Dossier complet le

61/12/2013

N° d'enregistrement

2013-1446

### 1. Intitulé du projet

CREATION D'UN SECOND ENSEMBLE DE SERRES DE MARAICHAGE EN MULTICHAPELLES  
SUR LA COMMUNE DE HONNECOURT SUR ESCAUT

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL FERME DU BOSQUET

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

GAMBLON Benoît, gérant

RCS / SIRET

4 4 7 8 8 9 7 8 3 0 0 0 1 8

Forme juridique

EARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
37	création d'un ensemble de serres de 16128 m2 (surface de plancher comprise entre 10000 et 40000 m2) sur la commune de Honnecourt sur Escaut qui n'est pas dotée d'un PLU

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet de 16128 m2 de serres en multichapelles de 9,60 m vient prolonger le premier ensemble existant de 24480 m2 de serres dédié à la production de mâches.

Ce premier projet déposé en 2009 a fait l'objet d'une étude d'impact, d'un avis de l'autorité environnementale en date du 9 nov. 2009 ainsi qu'une enquête publique qui aboutit à la délivrance du Permis de Construire.

Le projet est également soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau rubrique 2.1.5.0 car il est prévu comme dans le premier ensemble d'infiltrer les eaux pluviales collectées au travers d'un bassin d'infiltration réalisé avec la construction des serres.



## 4.2 Objectifs du projet

Le projet correspond au développement d'une activité de maraîchage sous serre créée en 2010, en complément des activités agricoles de cette exploitation existante sur la commune de Honnecourt sur Escaut.

Ce projet répond aux opportunités de commercialisation qui existent sur le secteur de Cambrai avec l'installation d'une entreprise spécialisée en légumes et salades fraîches permettant : production, transformation et commercialisation locale.

La localisation des nouvelles serres à proximité des serres existantes permet d'utiliser les infrastructures existantes notamment : accès, forage... On limite ainsi la nouvelle emprise sur la parcelle agricole qui conservera sa vocation de production de denrée alimentaire.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les nuisances liées à la construction des serres seront réduites, toutefois la pente naturelle du terrain obligera comme pour le premier ensemble de réaliser des travaux de terrassement.

Les accès existants créés pour accéder au premier ensemble de serres seront réutilisés. Les habitations sont à plus de 100 mètres de la zone d'implantation.

L'existence du premier ensemble permettra de limiter les raccordements aux divers réseaux (eau, électricité).

Le projet a été réduit en terme de surface couverte afin de s'adapter à la topographie de la parcelle, au delà des 14 nouvelles chapelles implantées, le terrassement aurait été trop conséquent.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouvel ensemble de serres ou tunnels plastiques (14 nefs de 9,60 m pour une surface de 16128 m<sup>2</sup>) viendra compléter les serres existantes (20 nefs de 9,60 m pour une surface de 24480 m<sup>2</sup>). Ainsi, l'EARL FERME DU BOSQUET sera dotée de 40 608 m<sup>2</sup> de serres destinés à la production de mâches pour alimenter une usine de commercialisation locale (zone de CAMBRAI).

Les moyens mis en œuvre lors de la première réalisation sont suffisant pour l'exploitation des deux ensembles de tunnels, c'est le cas pour les accès, le forage d'alimentation en eau, le raccordement au réseau électrique, et le local technique.

Les eaux pluviales du premier ensemble sont collectées et tamponnées dans un bassin d'infiltration qui a été réalisé en pignon des serres. Le même principe est retenu pour le nouveau projet avec la réalisation d'un nouveau bassin en pignon des nouvelles serres. Ainsi, la totalité des eaux pluviales générées par l'ensemble des serres (existantes +projet) sera infiltrée sur la parcelle même.



**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Le projet est soumis à Permis de construire et à Déclaration au titre de la loi sur l'eau rubrique 2.1.5.0

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Au projet : hauteur hors tout	6 m
largeur des nefs	9,60 m
nombre de nefs	14
longueur des nefs	120 m
surface totale de tunnels	16128 m2

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

18 rue d'Ossu  
59266 HONNECOURT  
sur ESCAUT

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 3 ° 11 ' 18 " 03 Lat. 50 ° 1 ' 39 " 048

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? 2010

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La parcelle sur laquelle le projet sera réalisé est une parcelle agricole exploitée par l'EARL FERME DU BOSQUET et destiné à la culture.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Carte communale

Le projet est en zone N, zones de richesse naturelles à vocation d'exploitation agricole et de protection des espaces naturels

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de Honnecourt sur Escaut est concerné par un PPRn prescrit (19/06/2011): inondation et mouvement de terrain. La parcelles du projet ne se situe pas dans les zones potentiellement inondable et l'aléa sismique y est faible.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Moyenne Vallée de la Somme - FR 2200357 à 21 km et Etangs et Marais du bassin de la Somme FR2212007 à 22 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage existant alimentera les 2 ensembles de serres. L'usage de mini sprinklers pour arroser les mâches permet de limiter le gaspillage d'eau, la consommation annuelle sera de 15000m <sup>3</sup> /an. L'impact sera faible sur la ressource en eau de la nappe de la craie du Cambrais.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les haies et les bosquets existants à proximité de la parcelle seront maintenus, ainsi que la prairies en contrebas. Seule la partie cultivée sera impactée. La biodiversité existante y est faible en raison de la conduite en grandes cultures. L'impact sur la faune et la flore sera réduit.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de serres maraîchères permet de conserver la destination agricole de la parcelle concernée.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de pluie collectées sur les tunnels sont tamponnées dans un bassin d'infiltration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté aujourd'hui par l'EARL FERME DU BOSQUET représente la seconde partie de la diversification de son exploitation agricole engagée dans la production de mâches sous tunnels. Pour répondre au marché créé par l'implantation d'un industriel à proximité de Cambrai, un premier ensemble de tunnels a été créé. En 2009, l'impact de ce projet a été étudié et le projet a pu voir sa concrétisation en 2010.

La création de ce second ensemble de tunnels, à côté du premier en utilisant les mêmes moyens permet :

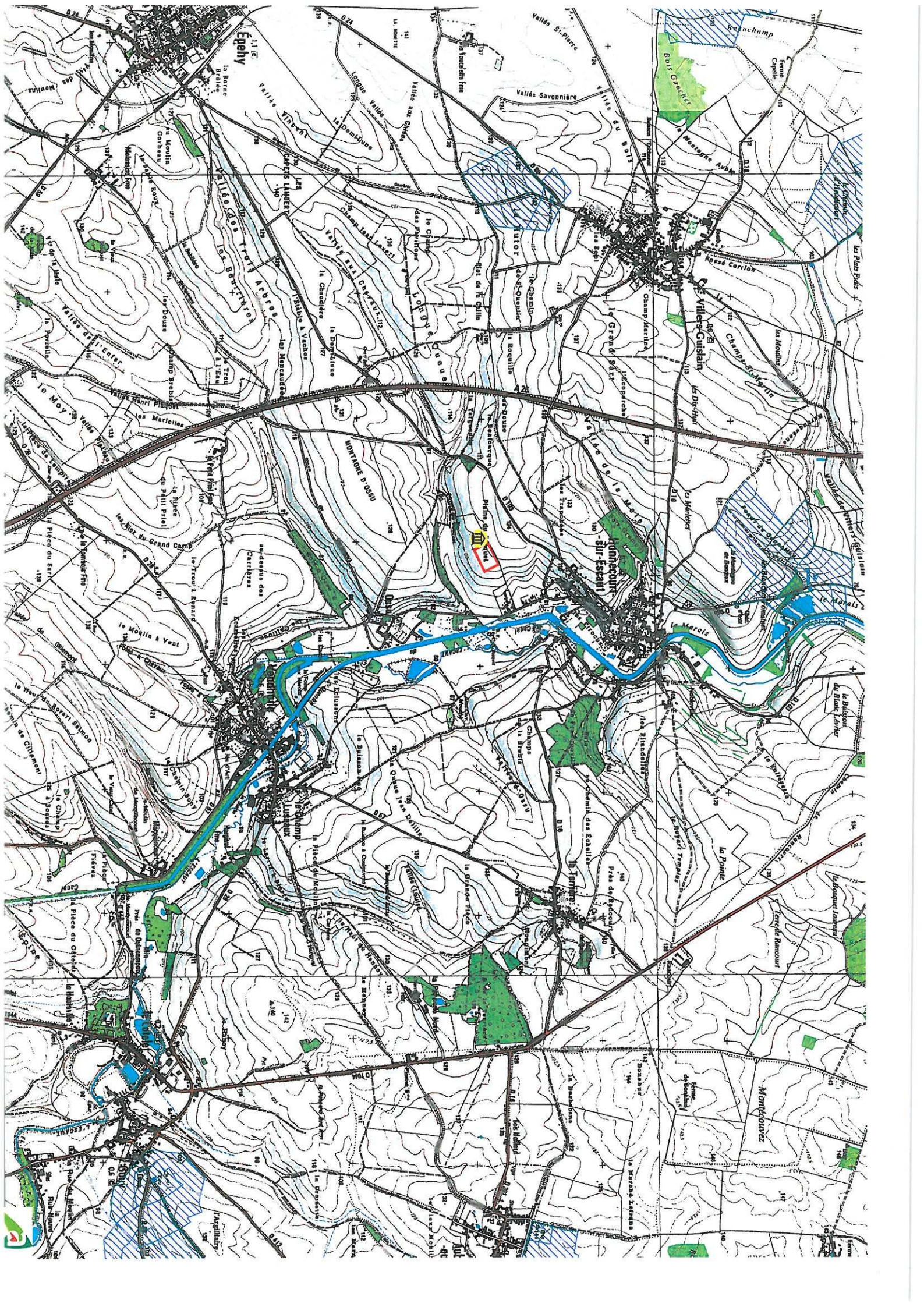
- de ne pas créer de nouveaux accès,
- de limiter l'emprise au sol au strict minimum,
- d'utiliser les mêmes raccordement en eau et en électricité,
- de conserver les zones boisées présentes à proximité,
- de gérer les eaux pluviales sur la parcelle à l'aide d'un bassin tampon d'infiltration
- de ne pas créer de nouvelles nuisances pour les habitations à plus de 100 mètres.

L'impact de ce projet sur le milieu humain, sur la ressource en eau, sur la faune et la flore apparait comme réduit et très proche de celui étudié lors de la première tranche. Cette dernière ayant donné lieu a une étude d'impact n'ayant présenté aucun problème, nous estimons qu'une nouvelle étude d'impact n'est pas nécessaire. Le volet principal rejet des eaux pluviales étant par ailleurs traité avec le dossier de déclaration loi sur l'eau.







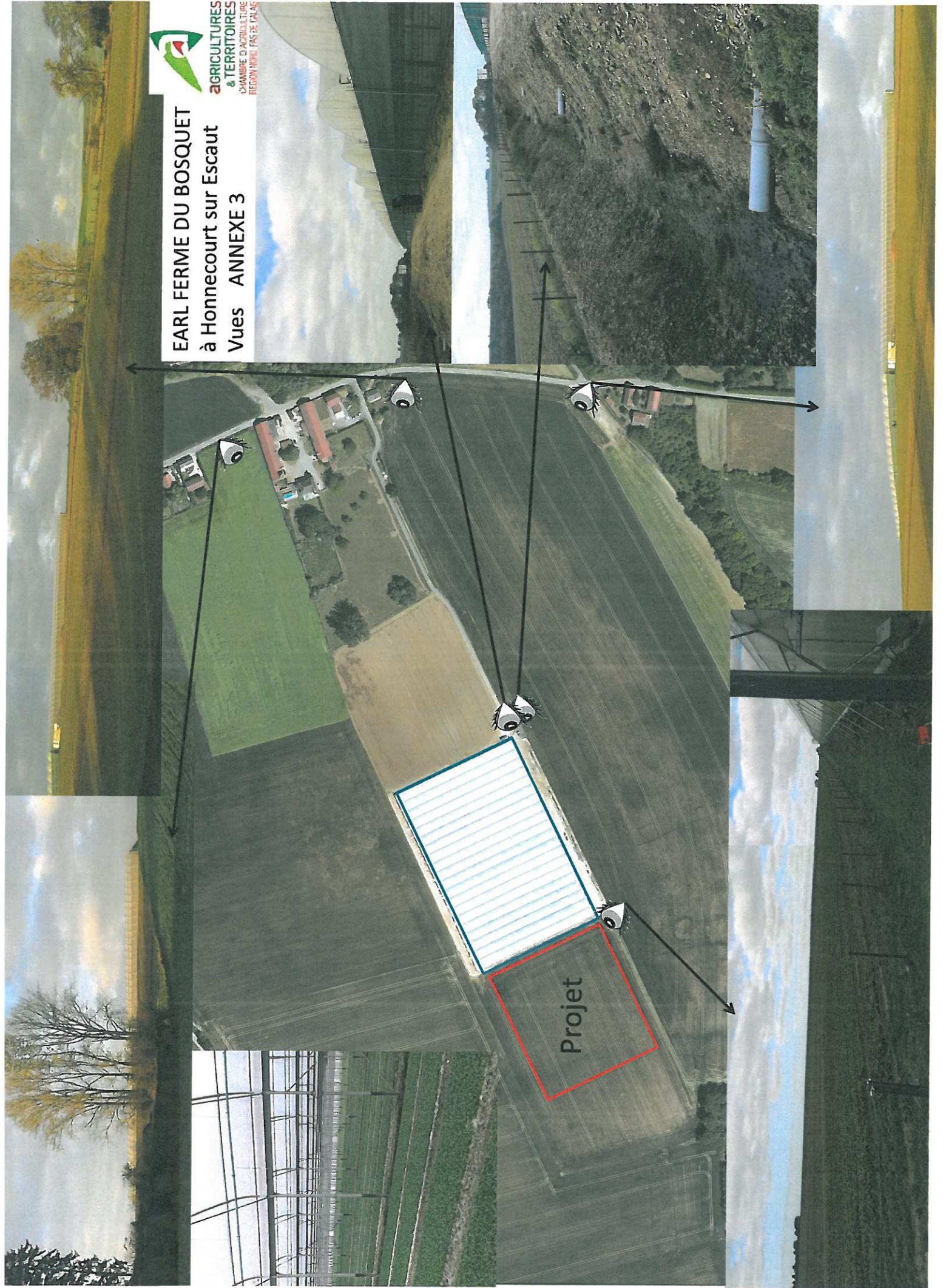








**EARL FERME DU BOSQUET**  
à Honnecourt sur Escout  
Vues ANNEXE 3







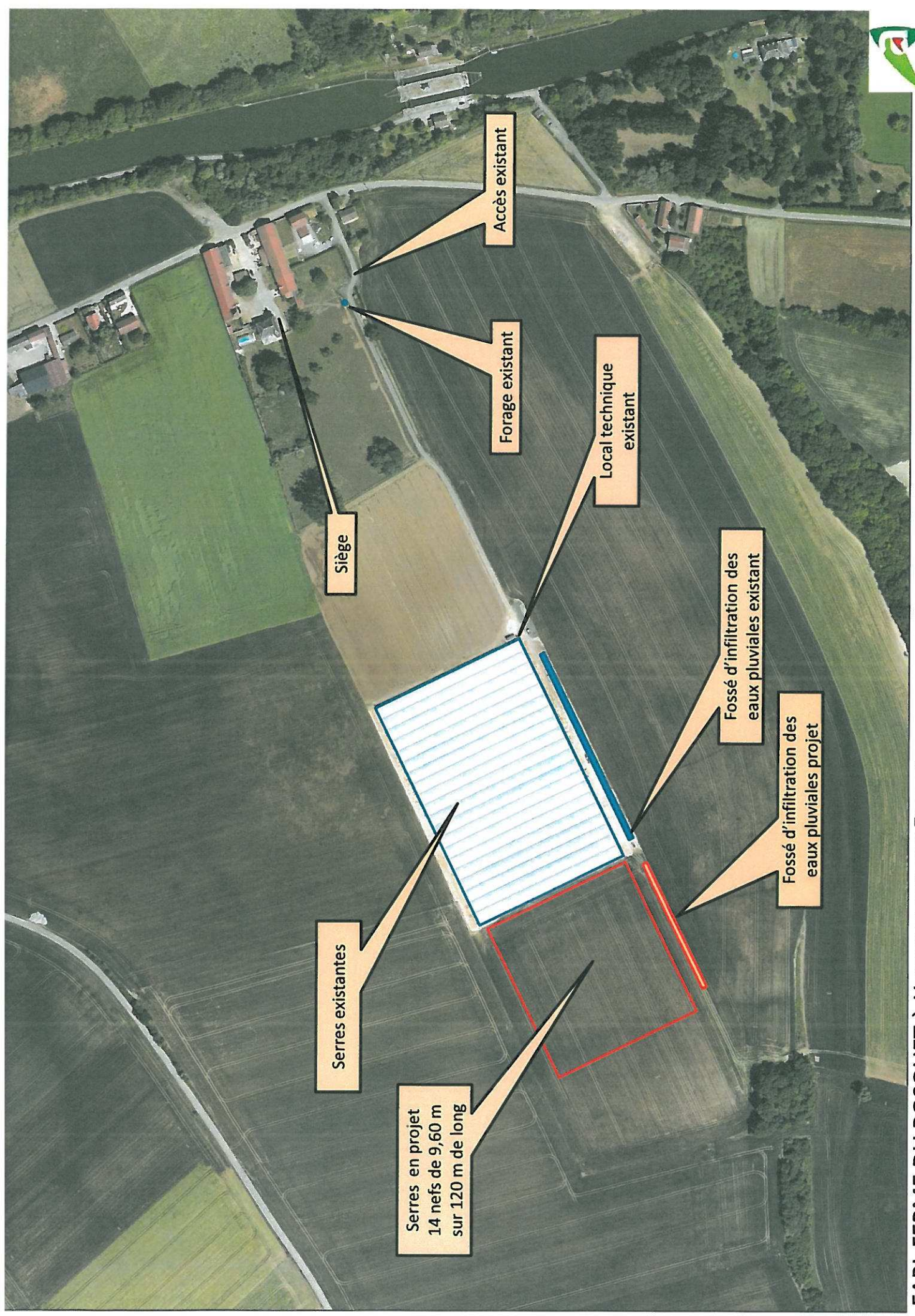












Siège

Accès existant

Forage existant

Local technique existant

Fossé d'infiltration des eaux pluviales existant

Fossé d'infiltration des eaux pluviales projet

Serres existantes

Serres en projet  
14 nefs de 9,60 m  
sur 120 m de long



